RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00706
Numéro SIREN : 828 779 314
Nom ou dénomination : ABIEDOR

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2017 sous le numéro de dépôt A2017/004141

1299971

Dénomination : ABIEDOR
Adresse : 29 impasse du Moulin 38430 Saint-jean-de-moirans - FRANCE-

n° de gestion : 2017B00706
n° d'identification : 828 779 314

n° de dépôt : A2017/004141
Date du dépôt : 21/04/2017

Pièce : Rapport du commissaire à la vérification de l'actif et du passif du 19/04/2017

1299971

RSM

RSM Rhône-Alpes
2 bis, rue Tête d'Or
69006 LYON
T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
21 AVR. 2017
Sous le N° : 6161

ABIEDOR

SAS au capital de 10.000 euros

29 Impasse du Moulin

38430 Saint-Jean-de-Moirans

RCS GRENOBLE 828.779.314

RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2017

SAS inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
Capital social 1 998 608 € - 398 384 198 RCS Lyon
Code NAF 6920Z – TVA FR 86 398 384 198

RSM Rhône-Alpes est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière

RSM

A l'Associé,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du code de commerce qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, en date du 10 avril 2017, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints au présent rapport.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles en actions qui vous est proposée :

DESCRIPTION DE L'OPERATION :

L'Associé envisage la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire d'une somme de 190.000 €, amenant à constater l'entrée d'un nouvel associé. Suite à cette opération, l'Associé a décidé de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital par l'intermédiaire d'un emprunt obligataire d'un montant global de cinquante mille euros (50.000 €), soit cinq mille (5.000) obligations convertibles en actions (OCA) d'un montant nominal de dix euros (10 €), respectant les conditions mentionnées au « contrat d'émission obligataire ».

SOUSCRIPTEURS :

L'emprunt serait réservé en totalité à RHONE DAUPHINE DEVELOPPEMENT, société anonyme au capital de 13.770.000€ dont le siège social est situé à GRENOBLE, 19 quai des Berges immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro B 345 158 117, en faveur de laquelle il conviendrait de renoncer au droit préférentiel de souscription des obligations convertibles.

CARACTERISTIQUES DE L'OCA :

Le montant global de l'emprunt obligataire est de cinquante mille (50.000) euros, divisé en 2 tranches A et B de 12.500€ et 37.500€.L'emprunt obligataire est conclu pour une durée expirant le 30 avril 2024 inclus. Les obligations produiront des intérêts payables à terme échu, le 30 avril de chaque année. Pour la tranche A, le taux sera de 5 %, soit 0,5 € par obligation et par an et pour la tranche B, le taux sera de 3 % soit 0,3€ par obligation et par an.
En cas de non conversion dans le délai prévu, la prime de non conversion se portera pour la tranche A à 4,74 € (soit 5 %) par obligation et pour la tranche B à 6,64 € (soit 7%) par obligation.

L'état de l'actif et du passif de la société à la date du 14 avril 2017 a été établi par votre Président. Il nous appartient, sur la base nos travaux, d'exprimer une conclusion sur la conformité de cet actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes

RSM

comptables français et font l'objet d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'assemblée. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état de l'actif et du passif de la société.

Lyon, le 19 avril 2017
Le Commissaire désigné en application de l'article L. 228-39 du code de commerce
RSM Rhône-Alpes

Représenté par Jean-Yves PERROT
Membre de la Compagnie
Régionale de LYON

ABIEDOR
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 €
29 Impasse du Moulin - 38430 Saint-Jean-de-Moirans
828 779 314 RCS Grenoble

Bilan au 14 avril 2017			
Actif		**Passif**	
Banque	10 000 €	Capital social Perte Dettes fournisseurs	10 000 € - 2 000 € 2 000 €

Le 18 avril 2017,
Franck BARRERE
Président